

Compte rendu du Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries



Le Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries convoqué régulièrement s'est réuni le Samedi 28 Mai 2022 à 17h30 à la "Guinguette Auvergnate" 19 Avenue de CHOIZY, 94190 Villeneuve Saint Georges.

Présents : Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Jean-Pierre ROUSSEL, Annie GARNIER, Jean-Michel BUCHLER, Michel DEVOT, Michel MELLA, Jean-Pierre GUIMBERT.

Excusés avec pouvoirs : Marie-Claire PENNANGUER pouvoir à Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Alain LAMBEC pouvoir à Solange MOREAU-MASSENAVETTE, Alain SURET pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, Laurent GANGLOFF pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, Gérard PELLEGRINI pouvoir à Annie GARNIER, Robert PAGES pouvoir à Annie GARNIER, Georges JEGOU pouvoir à Jean-Michel BUCHLER, Eliane IMBERT pouvoir à Jean-Michel BUCHLER, Michel DEVOT, Michel MELLA, Jean-Pierre GIMBERT.

Excusés : Henri-Pierre GAUTIER, Serge BUCHARD, Alain SENECHAL.

Appel des membres et émargement de la feuille de présence.

Nombre de membres du C.A. = 22 Quorum : $1/3 = 7,33$ donc 8

Membres présents ou représentés = 15. Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut statuer.

La présidente Solange MOREAU-MASSENAVETTE remercie et souhaite la bienvenue aux membres qui ont fait le déplacement.

Une réflexion est faite sur le nombre peu élevé de participants à ce Conseil d'Administration. Il en ressort que la date choisie (Week-end de l'Ascension, le jour de la fête des mères le 29, difficultés de remobiliser les confréries après cette longue période de pandémie, le coût du carburant etc...) n'était pas un bon choix.

La présidente Solange MOREAU-MASSENAVETTE précise que l'Union des Confréries d'Auvergne ne cotise plus, elle s'est rapprochée de la Région Rhône ALPES.

Approbation des précédents C.A. : Concernant les Conseils d'administration en présentiel des 19 mars 2019 à TOURCOING, 12 Juin 2019 à VINEUIL, 16 Octobre 2019 à VINEUIL, 11 Mars 2020 à VINEUIL et virtuel Octobre 2020 (par Email)

Mis aux votes : Contre : 0 Abstention : 0 **Adopter à l'unanimité.**

Approbation des Comptes : En l'absence du Trésorier et du trésorier Adjoint excusés, Mme la Présidente commente les différents documents reçus. Bilan 2019 – 2020 – 2021. Puis communique l'état des stocks. A noter que la maison des associations à ORLEANS, en 2020 et 2021 n'a pas demandé de cotisation. Le trésorier nous fait part d'un budget prévisionnel avec le maintien du montant de la cotisation à 20€ pour 2023.

Mis au vote : Les comptes sont adoptés à l'unanimité

Concernant le maintien de la cotisation à 20€, Messieurs DEVOT – MELLA et GIMBERT s'abstiennent.

Le montant des frais de déplacement est abordé. Au vu de l'augmentation du coût des carburants, un débat en découle. Michel DEVOT précise que le carburant a augmenté d'environ 80% depuis 2020, et propose d'augmenter le prix du litre d'au moins 50% à 70%. Soit 2€ retenu. Applicable à compter de ce 28 Mai 2022

Dans le même ordre d'idée il est proposé de faire les réunions en distanciel voir en visioconférence. En ce qui concerne cette dernière cela paraît difficile au vu du nombre de participants, sachant que certains mobiliseraient la parole au détriment des autres.

Pas de questions diverses.

Concernant l'élection d'un nouveau Bureau, un appel avait été lancé en demandant de faire parvenir les candidatures avant le 15 mai dernier au secrétariat du Conseil Français des Confréries.

Aucun résultat, de ce fait il n'y aura pas d'élection à l'Assemblée Générale. Il nous faudra faire un Conseil d'Administration dans quelques semaines. Il s'en suit une discussion très animée.

Choix de la date 28 Juin 2022 pas dans la région parisienne il faut changer. Jean-Pierre va contacter Mme Martine LOMBARDET Grand Maître de la Confrérie du Muid Montsaigeonnais de VAUX sous AUBIGNY qui se trouve dans une salle attenante à la salle de réunion.

Martine LOMBARDET, suite à notre demande, nous informe que cela est possible d'organiser ce C.A. à VAUX sous AUBIGNY Haute Marne, dans une salle de réunion au Chaix Muid Montsaigeonnais le Mardi 28 Juin 2022 à 10h00.

Fin de Réunion 19h14.

Les actions qui ont pour objet les décisions prises lors du Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries en date du 28 mai 2022 à Villeneuve Saint Georges doivent être sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défaillants, dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la notification par mail qui leur est faite à la diligence du bureau.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Présidente

(Original signé)

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire

(Original signé)